

PROJET DE LOI

N° 14

rejeté

**SÉNAT**

le 7 octobre 1982

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

---

---

# PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT  
EN NOUVELLE LECTURE

*modifiant l'article L. 680 du Code de la santé publique  
relatif aux activités de secteur privé dans les établis-  
sements d'hospitalisation publics.*

---

*Le Sénat a rejeté en nouvelle lecture, le projet de  
loi, adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture.*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 853, 961 et in-8° 188.  
2<sup>e</sup> lecture : 1099, 1100 et in-8° 229.  
Commission mixte paritaire : 1130.  
Nouvelle lecture : 1120, 1132 et in-8°  
239.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 430, 509 et in-8° 151 (1981-1982).  
2<sup>e</sup> lecture : 533, 535 et in-8° 154 (1981-1982).  
Commission mixte paritaire : 9 (1982-1983).  
Nouvelle lecture : 20 et 21 (1982-1983).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 octobre  
1982.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.